

Yverdon-les-Bains, le 25 octobre 2004

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N°27 du 9 septembre 2004

Concernant :

Une demande de crédit d'investissement de fr.388'000.- pour les études pluridisciplinaires nécessaires à la réalisation de l'avenue des Trois-Lacs.

La commission s'est réunie le vendredi 8 octobre 2004 en salle de conférence à l'Hôtel de Ville. Elle était composée de Mesdames et Messieurs les conseillers Laurence Balet, Fabienne Gogniat Loos, Jean-David Chapuis, Nunzio Indulsi, Thierry Pidoux remplaçant Monsieur Marc-Antoine Viquerat, et du soussigné désigné rapporteur.

La Municipalité était représentée par Messieurs Rémy Jaquier, Syndic et Marc-André Burkhard municipal en charge des travaux et de l'environnement. Le service de l'urbanisme et des bâtiments était représenté par Monsieur Marc Burgener en l'absence de Monsieur Paul-Arthur Treyvaud, excusé.

Dans une salle de réunion richement agrémentée de nombreux plans retraçant les grandes étapes de l'historique du projet, la séance s'est ouverte sur une présentation des principaux points du préavis par Monsieur le Syndic.

De ces explications préliminaires, la commission retient que cette réalisation doit son nouveau nom à la volonté municipale de donner une appellation qui évoquait les boulevards périphériques des grandes agglomérations. A ce propos, un document de 1972, présenté par Monsieur Burgener nous a montré que l'option « périph à quatre pistes » n'a pas toujours été exclue...

Mais les explications municipales nous ont clairement indiqué que cette idée de périphérique ne correspondait en aucun point à notre nouveau schéma directeur des circulations.

Ainsi, il ressort clairement du projet qui nous occupe qu'il n'est pas question de procéder à un transfert du trafic urbain sur une route de contournement, mais bien d'une nouvelle répartition des flux de trafic à l'aide d'une rue supplémentaire.

Hormis quelques détails à propos de points du préavis, la commission s'est préoccupée des éléments suivants :

- a) **Actualisation des données numériques concernant le trafic** : L'ancienne méthode du sondage par questionnaire aux automobilistes étant par trop paralysante pour le trafic, les comptages sont basés sur une nouvelle méthode de repérage de véhicules en une cinquantaine de lieux de la ville. Les premiers résultats semblent être proches de ceux mesurés avant l'ouverture de la N1. Ceci montre donc un effet positif de cette ouverture, puisqu'elle a permis de compenser l'augmentation de trafic due à celle du parc automobile. A noter que ce constat concerne en majeure partie le trafic Lausanne-Payerne et Payerne-Neuchâtel.

- b) **Routes cantonales, hiérarchie des axes de transit...** : Un membre de la commission relève qu'il serait opportun de saisir l'occasion de cette étude pour engager les démarches visant à actualiser les tracés des routes cantonales à travers la ville. Pour l'anecdote, il semble bien qu'actuellement, notre ville possède un tronçon de route principale de première classe (RC401a) qui est zone de rencontre à 20km/h sur quelques hectomètres devant la gare... Or une hiérarchie claire des routes en ville permettrait de procéder directement en conformité avec la LRou (Loi sur les routes) et son règlement. En ce qui concerne l'objet du présent préavis, on peut préciser qu'actuellement, sur le tracé de la « petite ceinture », seule la rue du Midi est classée route principale de deuxième classe en tant que tronçon de la RC 276b d'Yverdon-les-Bains à Orbe (!)
- c) **Oppositions** : Afin d'éviter une nouvelle série d'oppositions qui ne feront que repousser la réalisation de cette rue indispensable, la commission invite la Municipalité à prendre en compte, non seulement les oppositions des riverains du tracé tel que prévu jusqu'à ce jour, mais également à se renseigner sur les intentions des riverains des éventuelles variantes ; ainsi qu'à prendre en compte des préoccupations des habitants des quartiers dans lesquels un trafic nouveau serait généré par la présence de l'Avenue des Trois-Lacs.
- d) **Planification des travaux** : La plus grande rigueur devra être de mise lors de la réalisation du projet. En effet, il faudra veiller à ne pas créer des surcharges de trafic insupportables en raison d'un manque d'adaptation du réseau routier existant en vue d'absorber les modifications des flux de circulation.

Conclusion, de façon générale, la commission salue l'intention de la Municipalité de vouloir désormais considérer le problème dans sa globalité. Mais elle trouve que cette intention ne transparaît pas assez clairement dans le libellé du titre - et de l'article 1 -du présent préavis. C'est pourquoi, à l'unanimité de ses membres, elle vous propose d'amender l'article 1 de la manière suivante :

Article 1.- Un crédit d'investissement de fr. 388'000.- est accordé à la Municipalité pour entreprendre les études pluridisciplinaires nécessaires au projet de l'avenue des Trois-Lacs et à ses mesures d'accompagnement.

Ainsi, consciente de l'importance de cette réalisation, et dans le souci de prendre en compte l'ensemble des intérêts en jeu, la commission, à l'unanimité vous propose Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter les articles 1 tel qu'amendé, et 2 du préavis N°27.

Le rapporteur :

Patrik Duruz